

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réglementation nationale et de sa mission de collecte des déchets, Toulouse Métropole vous simplifie le tri au quotidien en adoptant les consignes qui désormais s'appliquent partout en France.

**DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 DANS VOTRE BAC DE TRI,  
VOUS POURREZ DÉPOSER TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS :**

- ✓ TOUS LES EMBALLAGES EN **PLASTIQUE** : bouteilles, bidons et flacons habituels auxquels s'ajoutent désormais **NOUVEAU !** pots de yaourt, barquettes, boîtes, sacs, sachets et films...
- ✓ TOUS LES PETITS EMBALLAGES **EN CARTON** : petits cartons, cartonnettes et briques alimentaires
- ✓ TOUS LES EMBALLAGES **EN MÉTAL** : canettes, boîtes de conserve, barquettes métalliques, aérosols...
- ✓ TOUS LES **PAPIERS** : Imprimés, journaux, magazines, emballages...

**Mon déchet est-il un emballage ou un papier ?** C'est la seule question qu'il vous faudra alors vous poser : **OUI** › Je le mets dans mon bac de tri. **NON** › Je le mets dans mon bac à ordures ménagères. Les emballages en verre seront quant à eux, toujours à déposer dans les récup'erre à proximité de chez vous.

**LA COULEUR DU BAC DE TRI SERA HARMONISÉE OÙ QUE VOUS SOYEZ**

Tous les bacs de tri seront reconnaissables grâce à leur couleur jaune.

**Si votre bac de tri est bleu, il sera désormais identifié en jaune à l'aide d'un autocollant.**

La pose d'autocollants des nouvelles consignes sera effectuée d'octobre 2022 à juin 2023 au moment d'une tournée de collecte. Pendant cette période, tant que le nouvel autocollant n'est pas posé, **il est important de veiller à sortir votre bac de tri le jour habituel de collecte.**

Vous l'avez compris, l'enjeu de ce changement est principalement environnemental. Un geste de tri plus simple et plus fréquent facilite le recyclage de nos déchets. Et ce recyclage contribue à redonner vie à la matière, et à réduire les quantités de déchets à incinérer ! Par exemple, les sacs et films plastiques pourront servir à en produire d'autres sans consommer de nouvelles ressources naturelles.

Avec ces nouvelles consignes, si votre bac s'avérait trop petit à l'usage, vous pourrez demander une modification de volume en appelant les services de la Métropole.

Pour vous aider et vous préciser ces nouvelles consignes de tri : ci-joint à ce courrier un **Mémo tri**. Je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc Moudenc  
Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole

